

Si à ce moment-là les Américains n'ont pas respecté les dispositions de l'accord concernant le contre-plaqué, ils auront un différend sur les bras. Nous entamerons la procédure de règlement des différends ou nous prendrons toutes les mesures que nous jugerons nécessaires pour remédier à toutes les initiatives que le gouvernement américain pourrait prendre. S'il n'abaisse pas les droits de douane sur le contre-plaqué, nous prendrons des contre-mesures.

Le tout est fort problématique. Cet accord n'est pas encore en vigueur. Les députés d'en face s'efforcent d'en retarder l'application. Comment peuvent-ils se plaindre quand ils ne veulent même pas qu'il entre en vigueur?

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

### LA PÉNURIE DE CONTRÔLEURS

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, quel qu'il soit. Les Canadiens qui prennent l'avion ont été bouleversés d'apprendre ce matin que le nombre d'accidents aériens évités de justesse a quadruplé depuis 1983. Il y en a eu 42 en 1983 contre 173 en 1987.

Selon le président de la *Air Traffic Control Association*, le phénomène est surtout attribuable à l'augmentation de la circulation aérienne et à une grave pénurie de contrôleurs. Il a déclaré aujourd'hui qu'il manquait 41 contrôleurs à Toronto, 27 à Gander, 11 dans la région de Moncton et 21 dans la région de Montréal, ce qui représente une insuffisance de 30 p. 100. La chose est attribuable aux compressions faites par le ministre des Finances en 1985.

Au nom de la sécurité aérienne, le gouvernement va-t-il dès maintenant ordonner une modification de la politique et annoncer un renforcement du programme de recrutement et de formation touchant les contrôleurs aériens?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, nous n'avons pas à annoncer à l'heure actuelle un renforcement du programme de formation des contrôleurs aériens puisque nous l'avons déjà fait il y a des mois et que le programme est déjà en marche. Ce qui s'est produit, comme le député le sait, c'est que la circulation aérienne a fléchi de façon inattendue ou n'a pas augmenté comme prévu durant trois ou quatre ans. Son expérience dans le cas de Mirabel devrait lui rappeler à quel point cela a eu des incidences sur la politique gouvernementale. Si on a décidé d'un certain niveau de formation à l'intention des contrôleurs aériens, c'est qu'il y avait surplus à l'époque.

Aujourd'hui, on constate une croissance aussi phénoménale qu'inattendue de la circulation aérienne et il faut rapidement faire des efforts de rattrapage. Nous nous y employons.

Pour ce qui est des collisions évitées de justesse, il s'agit d'une question technique . . .

**Mme Copps:** Nous en avons assez entendu.

## Questions orales

**M. Crosbie:** Il est censé s'agir d'une question sérieuse et je me rends compte que la députée de Hamilton-Est chahute et n'a pas la courtoisie de baisser le ton pour me laisser répondre.

### LES COLLISIONS ÉVITÉES DE JUSTESSE—LA PROTECTION DES VOYAGEURS

**L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est):** Monsieur le Président, voilà ce qui arrive lorsqu'un gouvernement conservateur doctrinaire fait des coupures sans discrimination, au mépris de la santé et de la sécurité.

Récemment, après plusieurs années sans programme de formation, le gouvernement a présenté un programme pour former 200 contrôleurs de la circulation aérienne, mais il faut deux à trois ans pour former un contrôleur et le taux de réussite ne dépasse pas 30 p. 100. Cela veut dire qu'après deux ans nous aurons seulement 60 contrôleurs, alors qu'il nous en manque déjà près de 200.

Que va faire le gouvernement pour protéger les passagers des avions, dès maintenant, et dans les années où il y aura pénurie? Que le ministre fasse peu de cas des 173 incidents de l'an dernier est ridicule. C'est une question importante et grave pour les Canadiens.

**L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, si le député s'inquiétait sérieusement de la situation, il irait au comité permanent des transports et il demanderait que l'on convoque le sous-ministre adjoint responsable du domaine, de façon à avoir une discussion sérieuse, plutôt que de prendre une position aussi alarmiste.

Au chapitre des coupures, se rappelle-t-il de la coupure de 1 milliard que son parti voulait faire dans la mesure législative créant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique? Vous avez voté contre pour économiser un milliard. Comment osez-vous parler de coupures, espèce d'hypocrite.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

### LA CAMPAGNE DE DIGNITÉ RURALE—LA PRÉSENCE DES GESTIONNAIRES AUX RÉUNIONS

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des postes. Hier, la Société canadienne des postes, battant en retraite après l'affaire du code postal, a prétendu qu'elle voulait mettre l'accent sur les services et être à l'écoute de sa clientèle. Elle continue pourtant de suivre la caravane de Dignité rurale qui a pour seul objectif de protéger les bureaux de poste ruraux.

● (1140)

Le ministre est-il d'avis que c'est en harcelant ainsi Dignité rurale que Postes Canada pourra se renseigner sur les besoins de sa clientèle? Combien cela coûte-t-il pour envoyer des cadres à chaque réunion de Dignité rurale et ne serait-il pas plus sensé d'affecter ces fonds au maintien d'au moins un bureau de poste rural?